

**Ville de Beauharnois**

**3<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**Séance extraordinaire**

Tenue en 2015, février, le 17, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé (19 h 09), Patrick Laniel, Jacques Daoust sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absente : Linda Toulouse, conseillère district numéro 6.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

**Numéro 2015-02-073      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-074      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

**1.0 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2.0 Administration générale et Service du greffe**

- 2.1 Gestion du personnel – Embauche d'une technicienne en documentation – Archives
- 2.2 Gestion du personnel – Embauche d'une technicienne en documentation – Bibliothèque
- 2.3 Plan d'action en assainissement des eaux 2012-2020 – Réactualisation

---

**Numéro 2015-02-074      Adoption de l'ordre du jour (suite)**

---

**3.0    Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

- 3.1    Mandat à la firme Guillaume Pelletier Architecte de présenter toute demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux d'aménagement d'une capitainerie

**4.0    Affaires nouvelles**

**5.0    Période de questions**

**6.0    Levée de la séance.**

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-075      Gestion du personnel – Embauche d'une technicienne en documentation – Archives**

---

**Attendu** que le poste de technicienne en documentation – Archives est vacant pour cause de maladie depuis le mois d'octobre 2013 et que malheureusement, à court terme, aucune date de retour au travail n'est encore arrêtée pour cette personne ;

**Attendu** que depuis ce temps, ce poste a été comblé par du personnel temporaire à raison de quelques jours par semaine et que cette personne a donné sa démission de la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** que ce travail exige de la discipline, que les documents non archivés se sont accumulés, qu'une restructuration de ce service est devenue nécessaire, il y a lieu d'embaucher une personne détenant un diplôme dans cette technique ;

**Attendu** qu'un affichage de ce poste a été effectué à l'interne du 9 au 15 janvier 2015 ;

**Attendu** qu'une seule personne à l'interne a déposé sa candidature, à savoir madame Linda Beaulieu mais que celle-ci ne possédant pas les qualifications pour occuper ce poste, un affichage à l'externe a été effectué ;

**Attendu** que plus de quatre-vingt-dix (90) curriculum vitae ont été reçus et que sept (7) candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue et un test d'aptitude ;

**Attendu** que le comité de sélection formé de mesdames Manon Fortier et Lynda Daigneault et monsieur Gaëtan Dagenais, conseiller municipal ont sélectionné madame Simona Sofinetti Les, celle-ci s'étant démarquée lors de l'entrevue et qu'elle possède les compétences nécessaires pour occuper cet emploi ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais

Appuyé par monsieur Michel Quevillon

Il est résolu :

---

**Numéro 2015-02-075      Gestion du personnel – Embauche d'une technicienne en documentation – Archives (suite)**

---

- **Que** le poste de technicienne en documentation – Archives au Service du greffe soit et est octroyé à madame Simona Sofineti Les.
- **Que** le salaire et les avantages sociaux soient ceux établis selon la convention collective des salariées cols blancs en vigueur.
- **Que** l'occupation de ce poste soit effective le 2 mars 2015.
- **Qu'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-076      Gestion du personnel – Embauche d'une technicienne en documentation – Bibliothèque**

---

**Attendu** les travaux qui ont cours à la bibliothèque Dominique-Julien;

**Attendu** qu'en fonction de son agrandissement et des nombreux projets, il y a lieu d'embaucher une seconde technicienne en documentation afin de répondre aux besoins grandissants;

**Attendu** qu'un affichage de ce poste a été effectué à l'interne du 9 au 15 janvier 2015 ;

**Attendu** qu'une seule personne à l'interne a déposé sa candidature, à savoir madame Linda Beaulieu mais que celle-ci ne possédant pas les qualifications pour occuper ce poste, un affichage à l'externe a été effectué ;

**Attendu** que plus de soixante-douze (72) candidatures ont été reçues à l'externe et que cinq (5) candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue et un test d'aptitude ;

**Attendu** que le comité de sélection formé de mesdames Lynda Daigneault et Caroline Ménard, ainsi que messieurs Gaëtan Dagenais et Éric Brunet ont sélectionné madame Cynthia Francoeur-Randlett, celle-ci s'étant démarquée lors de l'entrevue et qu'elle possède les compétences nécessaires pour occuper cet emploi ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** le poste de technicienne en documentation – Bibliothèque soit et est octroyé à madame Cynthia Francoeur-Randlett.

---

**Numéro 2015-02-076      Gestion du personnel – Embauche d'une  
technicienne en documentation – Bibliothèque**

---

- **Que** le salaire et les avantages sociaux soient ceux établis selon la convention collective des salariées cols blancs en vigueur.
- **Que** l'occupation de ce poste soit effective le 2 mars 2015.
- **Qu'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-077      Plan d'action 2012-2020, ouvrages  
d'assainissement des eaux – Réactualisation**

---

**Attendu** le plan d'action du secteur Ouest 2012-2015 déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en mai 2012;

**Attendu** la résolution 2012-05-160 autorisant ce plan d'action;

**Attendu** la résolution 2015-02-052 réactualisant ce plan d'action;

**Attendu** qu'aux fins de respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il y a lieu de modifier les dates de réalisation des ouvrages prévus dans ce plan d'action;

**Attendu** que ce plan réactualisé sera redéposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** les modalités du plan d'action 2012-2020 réactualisé portant le numéro 2012-10-16-001 pour les ouvrages d'assainissement des eaux de la Ville de Beauharnois soient adoptées tel que présentées.
- **Que** ce plan d'action 2012-2020 réactualisé soit redéposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.
- **Que** ce plan d'action 2012-2020 fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-078      Mandat à la firme Guillaume Pelletier Architecte de présenter toute demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux d'aménagement d'une capitainerie**

---

**Attendu** la résolution 2014-12-443 adoptée le 2 décembre 2014 octroyant le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'une capitainerie à la firme Guillaume Pelletier Architecte au montant de 71 020 \$ (avant taxes);

**Attendu** qu'à même ce mandat, la firme Guillaume Pelletier Architecte est autorisée à faire toute demande de certificat d'autorisation et la transmission de telles demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu

- **D'autoriser** la firme Guillaume Pelletier Architecte à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au nom de la Ville de Beauharnois, dans le cadre des travaux de capitainerie.

- **De confirmer** l'engagement de la ville à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-02-079      Levée de la séance**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est levée à 19 h 12.

Adoptée unanimement.

---

**Claude Haineault, maire**

---

**Lynda Daigneault, greffière adjointe**